

**Ordre du jour :**

- Urbanisme et Travaux
- Vente maison rue de Carraz
- Affaires scolaires et culturelles
- « Sentiers nature, sentiers culture » : validation de la Tarification, nomination régisseur et suppléants
- Questions diverses

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 MAI 2010**

Sur convocation en date du 21 mai 2010, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 27 mai 2010, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

***Etaient présents*** : Mmes Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Jean MAURON, Hervé MEYNET, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

***Absents excusés*** : MM. Michel BARBE, François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Fabrice MARTIN, donné procuration à M. Denis HENRY, Mme Sylvie FORESTIER, donné procuration à M. Christian DUPUY.

***Absent*** : M. Pierre SIMONNET.

***Secrétaire de séance*** : Mme Fabienne SCHERRER.

Le quorum étant atteint, M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 40.

**I. Urbanisme et travaux**

. M. le Maire informe le Conseil municipal que le GAEC Gex-Fabry a annoncé son intention de construire et d'exploiter **un poulailler de 12 000 poules**, projet actuellement instruit par les services vétérinaires. Le Conseil municipal ne peut se prononcer à ce stade, aucun permis de construire n'ayant encore été déposé. Sur une demande de M. Hervier, il indique qu'il s'agit de poules pondeuses en plein air. M. Grobel demande si une enquête publique sera nécessaire. M. le maire répond qu'en-dessous de 20 000 volailles, l'autorisation préfectorale rendue sur avis des services vétérinaires est suffisante. Il passe alors la parole à M. Mauron.

. M. Mauron se félicite du bon avancement des **travaux de la rue Guillermin**. D'ici quelques jours, la rue de Saxel sera mise en circulation alternée. La commune a répondu à une sollicitation du CG 74 qui souhaitait que la rue de Saxel puisse être remise en circulation à double sens, à titre provisoire, en cas de besoin. L'aménagement définitif de la partie à sens unique, entre la rue Guillermin et l'Ecole du Château comprendra une partie trottoirs et une partie parking qui pourra être circulaire si besoin est.

Dans la rue Guillermin, les bordures sont déjà en place et elles sont hautes des deux côtés. Il sera nécessaire de faire une information aux joueurs de foot qui, en dépit des interdictions de circulation liées aux travaux continuent à venir se garer dans cette rue, entraînant des nuisances pour les riverains. Ces derniers se félicitent par ailleurs des nouveaux aménagements qu'ils attendaient depuis longtemps et qui devraient grandement sécuriser la circulation aussi bien piétonne qu'automobile.

. M. Mauron donne quelques informations sur les *projets d'aménagement de l'espace sportif polyvalent conduits par la Communauté de Communes*. En ce qui concerne la piscine, il sera probablement opportun de la placer vers l'actuel terrain de foot et de refaire le terrain de foot vers le stabilisé. La question des vestiaires du foot, insuffisants étant donné le nombre des joueurs, sera résolu par la pose d'algecos adaptés : cette décision a été actée en Conseil Communautaire.

M. le maire précise que la décision d'ouverture de la piscine pour cet été sera prise par la DASS le 31 mai.

. M. Mauron indique que, aux Perriers, les réseaux secs comprendront des gaines pour le passage de la fibre optique, dans le but de développer les connexions en très haut débit. Les enrobés des Perriers seront réalisés à la fin des travaux.

. En ce qui concerne les **ralentisseurs pavés**, la mairie a reçu une pétition pour **les supprimer rue de la Menoge**, ce qui sera fait incessamment. Les pavés sont à vendre sur le site de la mairie.

## II. Maison rue de Carraz

M. le maire rappelle que la commune avait signé un compromis de vente. L'acquéreur ne veut plus acheter, il y a donc rupture du compromis. M. le maire demande l'accord du Conseil municipal pour la restitution du dépôt de garantie sans application de pénalité et remise en vente de la maison. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

## III. Affaires scolaires et culturelles

. Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir attribuer une **subvention** au Collège pour contribuer au financement du voyage en Angleterre d'élèves de Boège. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de **720 euros**, soit 80 euros par 9 enfants de la commune **au Foyer Social du Collège**.

. Mme Scherrer informe par ailleurs le Conseil municipal que Brigitte Leblond-Desfossés, qui avait été chargée cette année scolaire 2009-2010 de la direction de la surveillance cantine et du service petite enfance renonce à reprendre ces fonctions pour l'année 2010-2011, pour raisons familiales.

## IV. « Sentiers nature, sentiers culture » : tarification et désignation des régisseurs

. M. Jean-Louis Hervier distribue aux membres du Conseil municipal une proposition de **tarification pour le festival « Sentiers nature, sentiers culture »**, comprenant la billetterie et la buvette. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette tarification.

. M. Hervier rappelle au Conseil municipal qu'il faut désigner un régisseur titulaire et des suppléants : il propose M. Dupuy comme titulaire, Mme Forestier et M. SAILLET comme suppléants. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces nominations à l'unanimité.

. M. le maire indique au Conseil municipal qu'afin de pouvoir régler les dépenses afférentes au festival, il faut l'inscrire au budget. Il propose donc de porter **26 000 euros en recettes et 26 000 euros en dépenses**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## V. Questions diverses

. M. le maire présente au Conseil municipal les plans d'une division parcellaire sur un terrain appartenant à la commune, aux Biolles, derrière les gîtes ; le Conseil municipal en prend connaissance.

. M. le maire informe par ailleurs les conseillers qu'il a sollicité M. Martial Saddier, député, pour que la commune de Boège en tant que chef-lieu de canton puisse se charger de la production des pièces d'identité biométriques. M. Saddier a envoyé une lettre de soutien dans ce sens au préfet du département ; le Conseil municipal donne un accord de principe à cette démarche.

. M. le maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de Mme Ducrot qui souhaite vendre à la commune une petite part de son terrain situé à l'entrée de la commune, sur la route d'Annemasse pour un rond-point, soit 155 m<sup>2</sup> à 90 euros le m<sup>2</sup> pour un total de 14 000 euros. Il sera nécessaire d'obtenir une évaluation des domaines, M. le maire proposera cette évaluation lors d'une prochaine réunion.

. Une locataire d'un des gîtes communaux a donné son congé, le logement se trouve donc disponible pour un nouveau locataire.

. M. le maire demande au Conseil d'accepter une non-valeur pour 1469,19 euros sur le budget du service de l'Eau. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. M. le maire présente au Conseil le plan de mise en accessibilité pour les handicapés. Il fait circuler le rapport et propose aux élus de l'accepter. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. M. le maire demande au Conseil de prendre une délibération pour approuver le décompte définitif des travaux effectués par le SELEQ pour les Arolles. La part communale s'élève à 164 469,92 euros y compris le différentiel de TVA au lieu de 174 075 euros prévus à l'origine. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. La classe de CM2 de l'école élémentaire publique de Boège remercie le Conseil municipal de la subvention.

. M. le maire demande au Conseil municipal d'approuver le montant du gardiennage de l'Eglise pour l'année 2009 à ajouter à celui de 2010. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

. M. Grobel proteste contre la façon dont ont été décidés les travaux effectués dans les Voirons et contre la nature de ces travaux. Il regrette que la commission travaux n'ait été ni informée ni consultée, non plus que le Conseil et déplore ce manque de concertation. M. le maire s'engage à veiller à une meilleure information.

. M. le maire rappelle au Conseil qu'il y a un vin d'honneur pour les Snyules le 13 juin à 17 h 30 et de même le 20 juin à 12 h dans la salle du Conseil pour la fanfare de Fillinges qui va venir jouer sous la Grenette à l'occasion de la fête de la musique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare la séance du Conseil levée à 22h 50.